

Programme de Formation Permis A2 (Moto jusqu'à 35 kW)

Le permis A2 permet de conduire des motos dont la puissance est limitée à 35 kW (47,5 ch). Il est accessible dès 18 ans et nécessite de réussir les épreuves théoriques et pratiques.

Conditions d'accès

- Âge minimum : 18 ans
- Être titulaire du code de la route (ETG), valide 5 ans
- Moto bridée : puissance ≤ 35 kW et rapport puissance/poids ≤ 0,2 kW/kg

Jour 1 : Théorie et prise en main

- Révision du code de la route et spécificités moto (angles morts, vulnérabilité).
- Présentation de l'équipement obligatoire et recommandé.
- Découverte de la moto : commandes, position de conduite, vérifications techniques.
- Démarrage, arrêt et équilibre à basse vitesse.

Jour 2 : Plateau – Maniabilité basse vitesse

- Déplacements moteur coupé et moteur allumé.
- Maîtrise de l'équilibre à allure réduite.
- Slalom lent et évitement à basse vitesse.
- Techniques de demi-tour et arrêt de précision.

Jour 3 : Plateau – Maniabilité et freinage

- Slalom à allure normale.
- Évitement et trajectoires de sécurité.
- Freinage normal et d'urgence.
- Exercices d'anticipation et coordination des commandes.

Jour 4 : Circulation – Premiers parcours

- Prise de repères en circulation urbaine.
- Gestion des intersections et des priorités.
- Adaptation de la vitesse aux conditions réelles.
- Observation et anticipation des autres usagers.

Jour 5 : Circulation – Routes et voies rapides

- Conduite sur route nationale et départementale.
- Entrée et sortie de voie rapide.
- Dépassements en sécurité.
- Distances de sécurité et adaptation aux conditions météo.

Jour 6 : Consolidation et préparation examen

- Révisions plateau (maniabilité, freinage, évitement).
- Révisions circulation (ville, route, autoroute).
- Simulation d'examen complet.
- Conseils de gestion du stress et des consignes.

Épreuves officielles

- Épreuve théorique (si non obtenue ou expirée) : Code de la route (ETG).
- Épreuve pratique hors circulation (plateau) : maniabilité et sécurité.
- Épreuve pratique en circulation : conduite en conditions réelles (40 minutes environ).

Validation du permis A2

À l'issue de la formation et après réussite des épreuves, le candidat obtient le permis A2. Celui-ci est valable 2 ans avant de pouvoir évoluer vers le permis A via une formation passerelle de 7 heures.